

MAIRIE DE MALLEVAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2014

Présents : TALLARON Roselyne, BOUILLOUX Alain, PUY Suzette, CELLARD Romain, MARET Philippe, GALVEZ Henri, ROCHE Annie, DUMOULIN Sabine, MARTO Louis-Philippe, JOUVE Jérôme, BERLIOZ Danielle, BELIN Philippe, VERCASSON Patrick,

Pouvoir : VERCASSON Patrick à MARTO Louis Philippe

Excusés : ANTOINE Floriane, THOUROUDE Franck

Secrétaire de séance : Mme TALLARON Roselyne

1 - RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire rappelle au conseil les démarches engagées sur ce projet :

1 - RAPPEL DE LA LOI

La réforme des rythmes scolaires poursuit avant tout un objectif pédagogique : meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, visant à un allègement de la journée de classe de 45 minutes

2 - CHOIX

Le 15 avril 2014, l'Inspecteur d'Académie a validé le choix fait par les élus (conseil du 6 février 2014), les enseignants et les parents d'élèves :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h 30 1h 30 13h 15 15h 30

Mercredi : 8h 30 11h 30

3-NOUVEAU DECRET

Le décret du 7 mai 2014 prévoit que le recteur peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine dérogeant au décret du 24 janvier 2013

Les assouplissements portent sur la possibilité de regrouper les nouvelles activités péri-scolaires sur un après midi

4 - conseil d'école du 5 juin 2014

Le conseil municipal réuni le 27 mai a examiné le projet de décret du 7 mai.

Il a estimé que cette nouvelle organisation est contraire aux arguments de la loi.

Il a demandé à Annie Roche et Roselyne Tallaron, déléguées au conseil d'école, de ne pas voter la demande de dérogation et ce en concertation et en accord avec l'Inspectrice.

6 - Réunion avec les parents le 16 juin

Suite à la réunion du conseil d'école du 5 juin, le conseil municipal a invité tous les parents d'élèves à une réunion afin de débattre sur les décisions prises et à prendre

Chacun s'est exprimé, deux organisations ont été proposées :

- 1h d'activité 3 fois par semaine
- 1h 30 d'activité 2 fois par semaine

Le vote des parents est en faveur de 2 fois 1h30

7 - Conclusion :

- La majorité des membres du conseil penche pour la solution 3fois 1h, mais dans un souci d'apaisement accepterait 1h 30 2 fois par semaine
- Madame l'Inspectrice a été informée de cette proposition. Elle n'y est pas favorable, car elle ne convient guère aux rythmes de l'enfant, en particulier pour les maternelles qui ne viennent à l'école que pour dormir les après midi
- La directrice sera informée de ces décisions et devra convoquer un conseil d'école dans les meilleurs délais. Mme l'Inspectrice souhaite y participer
- Le conseil donne mandat à ses délégués pour discuter au conseil d'école et retenir la meilleure proposition, mais en aucun cas la demi-journée

2 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le conseil a décidé d'engager une étude d'aide à la décision relative au devenir de l'assainissement du Bourg. Mme le Maire indique que cette étude peut être financée par l'agence de l'eau (50%) et par le conseil général (30%) sur la base de 10 000€

Le conseil autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès de ces 2 organismes